

DINAN, le 27 novembre 2025

DINAN AGGLOMERATION

Service Urbanisme

Madame Anne-Marie DONNATIN

8 boulevard Simone Veil

22106 Dinan Cedex

Références MDD/ DINAN - Agence Technique

Références 2025 / 5133

Dossier PA 022 201 25 00001

Demandeur : MEGALIS BRETAGNE

objet **Avis du gestionnaire de la voirie sur acte
d'urbanisme
RD n° 34 – PLEVENON**

Vous avez sollicité l'avis du gestionnaire de voirie départementale concernant le projet NMBFEL_Z31421_S103_PLEVENON pour la création d'une tranchée de 2,5 km le long de la RD n° 34 et ex RD n° 34a (déclassée dans le domaine communal) jusqu'au phare du Cap Fréhel pour le rendre éligible à la fibre optique - commune de PLEVENON.

En application du Règlement de la voirie départementale 2019 approuvé par délibération le 18 novembre 2019 et publié le 19 décembre 2019 au recueil des actes administratifs (mois de novembre 2019 – tome 1).

Un avis favorable est donné à ce projet sous réserve de respecter les prescriptions suivantes :

- les prescriptions techniques applicables à la réalisation et au remblayage de micro-tranchée sous accotement sont fixées aux annexes 4.2.5 et 4.2.6
- les prescriptions techniques applicables à la réalisation et au remblayage de tranchée sous accotement sont fixées aux annexes 4.2.9
- le passage des gaines sous chaussée sera réalisé prioritairement par fonçage ou forage dirigé
- l'entreprise mandataire fera les demandes administratives réglementaires avant intervention sur le domaine public
- **Les travaux seront réalisés hors période estivale.**

Pour information :

Le règlement de voirie 2019 est accessible sur Internet à l'adresse :

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/reglement-de-voirie-departementale>

Le Président,

Pour le Président et par délégation

Le Chef de l'Agence Technique,



Yvan GROSBOIS